

Document d'information n° 4 : Bâtir le système que nous voulons

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Le financement public consacré à l'enseignement postsecondaire a diminué au cours des vingt-cinq dernières années. Les transferts fédéraux sont maintenant près de 40 pour cent moins élevés par étudiant qu'en 1992. Depuis 1990, les frais de scolarité ont augmenté à trois fois le rythme de l'inflation. La dette moyenne d'un étudiant a augmenté de 40 pour cent alors que le salaire réel moyen a stagné.

Ce sous-financement chronique par l'État engendre une crise. Il transforme l'éducation postsecondaire de bien public qu'elle était en avantage privé dont profitent les riches. Cela précarise davantage les travailleurs, mettant en péril la qualité de l'éducation. De plus, cela ouvre la porte au contrôle de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'entreprise privée, menaçant la liberté universitaire.

Or, cette situation n'est pas inévitable. Il existe d'autres options. Le présent document d'information s'intéresse à la création d'un système d'éducation postsecondaire de grande qualité, accessible, abordable et équitable. Un système qui favorise la participation citoyenne, la mobilité sociale, un développement économique socialement et écologiquement responsable, ainsi que la recherche dans l'intérêt public. Un système qui n'impose plus aux étudiants une dette ingérable et aux travailleurs, un statut précaire.

Le financement fédéral

À l'échelle internationale, le Canada est à la traîne par rapport à nombre de ses pairs en ce qui concerne l'aide publique à l'enseignement postsecondaire. Parmi les pays développés représentés par l'Organisation de coopération et de développement économiques,

26 pays sont en avance sur le Canada au chapitre de la proportion du financement de l'éducation postsecondaire provenant de sources publiques plutôt que privées.

Proportion du financement de l'éducation postsecondaire provenant de sources publiques et privées¹

PAYS	PUBLIC	PRIVÉ
Norvège	96	4
Autriche	94	6
Suède	85	11
Allemagne	83	17
France	78	22
Irlande	74	26
Canada	49	51

Le Canada n'a pas toujours accusé un tel retard. Il y a trente ans, les universités recevaient plus de 80 pour cent de leur budget d'exploitation de l'État.

La baisse du financement gouvernemental s'explique par les choix de l'État. En un an (1997), le fédéral a réduit son financement de 60 pour cent. Depuis, aucun gouvernement n'a totalement comblé l'écart.

Si le gouvernement fédéral avait simplement maintenu son niveau de financement de 1992-1993, il y aurait près de 2 milliards de dollars de plus par an dans les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire. Et cela ne tient même pas compte du fait que le nombre d'inscriptions a augmenté depuis 1992.

Afin de redevenir un véritable partenaire de l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral devrait augmenter son financement d'au moins 2 milliards de dollars par an. Ce financement devrait faire partie du transfert fédéral pour l'éducation postsecondaire, qui couvre les dépenses de fonctionnement. L'aide aux étudiants est importante pour faire face aux coûts autres que les frais de scolarité ; mais elle ne permet pas aux établissements de dispenser une éducation de qualité sans frais de scolarité élevés.

Cependant, au lieu de continuer à fournir ce financement par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le fédéral devrait créer un transfert distinct dédié à l'éducation postsecondaire. Cela permettrait de clarifier le financement et de le responsabiliser davantage. On pourrait ainsi mieux déterminer le montant des fonds fédéraux destinés aux études postsecondaires et savoir si les provinces le consacrent réellement à ce secteur.

Pour une loi fédérale sur l'éducation postsecondaire

On ne pourra pas changer les choses sans resserrer la reddition de comptes autour du financement de l'éducation postsecondaire. À l'heure actuelle, le fédéral remet de l'argent aux provinces sans aucune condition. Celles-ci n'ont même pas besoin de dépenser cet argent dans le secteur postsecondaire, un droit dont elles se prévalent parfois. Dans le passé, on a vu des cas où certaines provinces ont réagi à une augmentation du transfert fédéral en *diminuant* l'enveloppe réelle du postsecondaire.

Au lieu de donner ainsi de l'argent aux provinces, le fédéral devrait traiter le financement de l'éducation postsecondaire comme il régit celui de la santé. La *Loi canadienne sur la santé* énonce des principes très clairs et fixe certaines conditions que les provinces doivent remplir pour pouvoir bénéficier d'un financement.

De la même manière, le fédéral devrait adopter une loi qui énonce une vision claire de l'éducation postsecondaire au pays. Cette loi devrait s'appuyer sur des principes comme l'universalité, l'accessibilité, l'administration publique et la transférabilité.

Soulignons que le Canada est le *seul* pays développé à ne pas avoir de vision ni de stratégie nationale en matière d'éducation postsecondaire. Il n'y a pas, non plus, de surveillance fédérale dans ce secteur d'activité. On accuse souvent le fédéralisme d'être la cause de cette absence de rôle national, mais le fédéralisme n'empêche pas les États-Unis, l'Australie et l'Allemagne de disposer d'un système national d'enseignement postsecondaire. De même, il n'a pas empêché le Canada de se doter d'une vision nationale des soins de santé, même si la santé est de compétence provinciale.

Outre les principes qui sous-tendent une vision nationale de l'enseignement postsecondaire, la loi devrait énoncer clairement les conditions d'obtention d'un financement fédéral, notamment le respect de la liberté universitaire, des restrictions sur le financement du privé (entreprises, dons, contrats), ainsi que des limites à la précarité d'emploi.

Par exemple, la loi devrait préciser que, pour bénéficier du transfert fédéral, les provinces doivent s'assurer de la mise en place de normes d'emploi équitables pour limiter le recours aux contrats à court terme, au travail occasionnel et à la sous-traitance.

Elle devrait aussi fixer des exigences pour mesurer et déclarer la conformité aux principes qu'elle édicte. Par exemple, les provinces devraient être tenues de faire rapport régulièrement sur le ratio entre professeurs à plein temps et étudiants, le ratio entre cadres supérieurs et étudiants, le recours aux chargés de cours, la charge de cours des professeurs, les places réservées aux populations traditionnellement mal desservies, les frais de scolarité et l'endettement étudiant. On devrait aussi rendre obligatoire la divulgation systématique des contrats de recherche et de services.

Enfin, la loi devrait prévoir des sanctions claires pour le non-respect des principes qu'elle énonce.

La gratuité scolaire

Le simple fait de fournir aux provinces suffisamment de fonds pour dispenser une éducation postsecondaire de grande qualité ne suffit pas à rendre cette éducation accessible à tous les étudiants ou à réduire

l'endettement des diplômés. Le gouvernement fédéral devrait également collaborer avec les provinces pour diminuer et éventuellement éliminer les frais de scolarité.

Notre système actuel est lourd et inefficace : des frais initiaux élevés qui sont réduits par la suite grâce à des remises, des réductions, des bourses, des prêts et des crédits d'impôt mal ciblés. D'énormes sommes d'argent sont consacrées à l'aide financière aux étudiants, alors que ceux-ci se débattent déjà avec d'énormes dettes. Pourquoi ne pas dépenser l'argent dès le départ pour réduire le coût de l'éducation supérieure ?

De nombreux pays offrent la gratuité ou la quasi-gratuité scolaire au niveau postsecondaire. Plus de 80 pays offrent au moins un certain niveau de gratuité. Plus de vingt d'entre eux (dont le Brésil, l'Allemagne et la Suède) ont adopté la gratuité pour tous. Certains pays, dont la Norvège et la Finlande, offrent aussi une bourse pour couvrir les frais de subsistance.

Rendre l'enseignement supérieur gratuit aurait de nombreux avantages pour nos citoyens et notre pays :

- Cela supprimerait les obstacles à la fréquentation et rendrait l'éducation postsecondaire plus accessible, à un moment où la grande majorité des emplois exige un certain niveau d'études postsecondaires.
- Cela faciliterait le renouvellement des compétences et le changement d'orientation à mi-carrière, en particulier pour les adultes qui ne disposent pas de décennies pour récupérer l'argent dépensé pour retourner aux études.
- Cela réduirait le risque inhérent aux études postsecondaires au moment où la précarité d'emploi augmente. À l'heure actuelle, les étudiants paient des frais de scolarité élevés, mais seuls certains diplômés vont gagner un salaire supérieur grâce à leur diplôme. Selon les estimations, un poste précaire sur trois nécessite un diplôme universitaire. Ces travailleurs tentent de rembourser d'énormes prêts étudiants sur un salaire bas et des horaires de travail incertains.
- Notre économie gagnerait à permettre aux jeunes de faire de gros achats, comme une maison ou une voiture. Cela permettrait aussi aux jeunes de commencer à épargner en vue de la retraite, au lieu de mettre tout leur argent dans le remboursement de leurs prêts étudiants.
- Si les jeunes n'ont pas à s'inquiéter du remboursement de leurs prêts étudiants, ils pourront prendre plus de risques, ce qui encourage l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- On répartirait plus équitablement les coûts de l'enseignement postsecondaire, puisque ceux-ci seraient supportés par une taxation progressive reposant sur la capacité de payer, plutôt que sur les droits de scolarité et les frais d'utilisateur, qui sont régressifs, combinés à un système d'aide aux étudiants mal ciblé et inefficace.

La gratuité ciblée n'est pas la bonne solution

Parmi les gens qui reconnaissent les avantages de la gratuité scolaire et le fardeau que les frais de scolarité élevés font peser sur les étudiants à faible revenu, certains soutiennent que la solution la plus juste, efficace et abordable consiste à accorder la gratuité uniquement aux personnes à faible revenu.

Or, la gratuité scolaire ciblée n'est pas la bonne solution. D'une part, elle repose sur l'idée qu'il n'y a qu'un seul groupe, facilement défini, pour lequel les dépenses liées aux études postsecondaires constituent un obstacle. C'est faux. Même les familles de la classe moyenne ont de la difficulté à faire face à ces coûts. Et toute tentative de circonscrire les gens les plus nécessiteux finit par en exclure d'autres dont la situation peut sembler acceptable en principe, mais qui n'ont tout de même pas accès aux études supérieures pour des raisons financières.

Qui plus est, la définition de règles basées sur le niveau de revenu, la structure familiale et les résultats scolaires aboutit à la création de systèmes très difficiles à comprendre. Comme l'a souligné un expert lors d'un examen des programmes de « gratuité » scolaire ciblée

aux États-Unis : « J'ai eu beaucoup de difficulté à saisir les nuances de nombre de ces programmes... alors que c'est mon gagne-pain. Si j'ai du mal à comprendre, je n'ose imaginer à quel point cela est difficile pour les étudiants à faible revenu et les enfants d'immigrants. »²

Enfin, comme le dit le vieil adage, les programmes destinés aux pauvres sont généralement des programmes pauvres. Ils ne disposent pas du large soutien politique des programmes ciblant une plus grande proportion de la population. Il leur manque la solidarité politique qui porte les programmes qui viennent en aide à l'ensemble de la population, comme l'assurance maladie. Ils sont souvent sous-financés de manière chronique et faciles à couper. Ou encore, comme pour les programmes de sécurité du revenu, ils sont constamment révisés pour cibler un segment de la population de plus en plus congru. Quand on commence à décider qui mérite de l'aide, on peut très facilement décider que presque personne n'en vaut la peine.

Il existe un autre avenir

Il fut une époque où, au Canada, la gratuité scolaire cessait à douze ans. Notre système d'éducation, s'adaptant à l'évolution du marché du travail et de la société, a élargi la gratuité au cycle secondaire. L'heure est venue d'aller plus loin. Et nous pouvons emprunter de nombreux exemples à l'étranger.

Changerons-nous notre système d'éducation ? La décision nous revient. Exigeons des actions de nos gouvernements fédéral et provinciaux. Il est temps d'agir. Pour en savoir plus sur ce que vous pouvez faire, visitez scfp.ca/ilesttempsdagir

¹ OCDE, *Regards sur l'éducation 2018*, Tableau C3.2.

² Cory Turner, « If 'Free College' Sounds Too Good to be True, That's Because It Often Is », NPR, 12 septembre 2018.